



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 5

DU 2 Septembre 2022

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 29 Août 2022

Présents : MM. SERRE - BERTHELOT - BARRERA – GHZAL - BENOIT - MANIERE – RIPPERT - ALLIO - ABOU KHALIL - BOUVERAT – GUIGUE - MAKHECHOUCHE - MMES MACARIO - GARCIA

Excusés : MM. AJJANI - BAROUDI - JAGER (CTD-PPF) MMES NICOLAS - RAOUX

Assistent : MM. SALIH (Dir. Adm.)

SITUATION DE L'ACA

Le Comité de Direction a reçu la visite surprise de membres de L'ACA, dont Messieurs Alexandre BRESSY (non licencié), Abdelkader NASRI (non licencié), Lotfi GOUARA (non licencié) et d'autres personnes

Ces personnes se sont octroyées les locaux du Comité de Direction en perturbant la séance et en réclamant les codes informatiques FOOTCLUBS

Le Comité a répondu que ces personnes avaient une méconnaissance du fonctionnement des

instances et des clubs car les codes informatiques de la messagerie officielle et Footclubs sont gérés par la ligue méditerranée.

Le District n'a pas cette compétence.

Certains ont cru bon de proférer des attaques contre le District Grand Vaucluse et l'ensemble de ses membres élus et salariés.

Pourtant tous ont toujours fait preuve d'impartialité face à une situation quasi ingérable, où 2 clans se disputent la direction d'une association, chacun apportant sa vérité un jour et la contredisant le lendemain.

Comme il est de leur devoir, le District et l'ensemble de ses membres élus et salariés sont au service de tous les clubs du District, ils l'ont toujours été et continueront à l'être malgré des attaques puériles et infondées, des insultes et des menaces.

Notre seul objectif a toujours été et reste la survie du club avignonnais avec une équipe dirigeante reconnue par tous ses licenciés, les collectivités, les institutions et les instances du football, en premier lieu le District Grand Vaucluse.

NOMINATION COMMISSIONS

Vous trouverez la liste des commissions dans l'annexe 1 avec les procès-verbaux

ARBITRAGE

Le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Arbitres décide de la nouvelle feuille de frais concernant les indemnités d'arbitrage

En effet, cela fait plus de dix ans que ces tarifs n'ont pas été revus et qu'il est nécessaire de les revoir afin de valoriser l'arbitrage

De ce fait, les modifications sont les suivantes :

INDEMNITE DE DEPLACEMENT

Ancien Tarif / km	0,401€
Nouveau tarif / km	0,446€
Minimum à percevoir inchangé (35€) si Inférieur à 79 kms	

INDEMNITE DE LEVER DE RIDEAU

Ancienne Indemnité	16€
Nouvelle Indemnité	18€

INDEMNITE FIXE POUR LE CENTRAL

Séniors D1 – D2 et Coupe Grand Vaucluse, UI.Fab.	Ancien tarif 35 €	Nouveau tarif 37€
Autres Séniors et Coupe Roumagoux, Espérance	Ancien tarif 33 €	Nouveau tarif 35€
U19 D1	Ancien tarif 31 €	Nouveau tarif 33€
Autres U19 et Féminines Adultes à 11	Ancien tarif 29 €	Nouveau tarif 31€
U14 - U15 – U16 - U17 et Féminines Adultes à 8	Ancien tarif 21 €	Nouveau tarif 23€
U13 et Féminines Jeunes (U15F-U18F)	Ancien tarif 34€	Nouveau tarif 10€

Concernant cette catégorie, l'ancien tarif était d'un total maximum de 34€.

A compter de ce jour, l'indemnité km aura un minimum de 35€ plus un supplément de 10€ en indemnité fixe, soit un total minimum de 45€

INDEMNITE FIXE POUR LA TOUCHE

Séniors	Ancien tarif 24 €	Nouveau tarif 26€
U19	Ancien tarif 21 €	Nouveau tarif 23€
U14 – U15 – U16 – U17	Ancien tarif 17 €	Nouveau tarif 19€

AUTRES

Délégués / Observateurs Arbitres	35 €
Membres Commission des Arbitres et Arbitrage par Journée (Forfait)	
Festival Foot U13 – Challenge U11 U13 – Club Label	50€

La nouvelle feuille de frais va être modifiée dans ce sens et va être expédiée à l'ensemble des Officiels

VIE DES CLUBS

Le Club de **ST ROMAIN EN VIENNOIS** nous informe de sa dissolution à compter du 01^{er} Juillet 2022

Le Comité de Direction en prend acte et informera la Ligue Méditerranée

Le club de **VAISON LA ROMAINE** par l'intermédiaire de son Président, **M. Zoubir ZERIFI** a pris attache auprès du District Grand Vaucluse en date du Mercredi 22 Juin 2022

L'objectif de cet entretien était d'envisager une éventuelle reprise de l'activité par le club après deux saisons d'inactivité totale.

Cependant, aucune nouvelle et aucune correspondance du club de **L'O. VAISONNAIS**

A ce jour, le District constate à nouveau qu'il n'y a aucun engagement dans les compétitions.

De, il est rappelé les dispositions de l'article 42 des Règlements généraux de la FFF que :

- « *Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié.*

(...)

Considérant que ledit club rentre dans sa troisième année de non-activité.

De ce fait, il y a lieu d'appliquer l'article 42 des Règlements Généraux de la FFF puisque le club rentre dans sa troisième année d'inactivité.

Par ces motifs, le Comité de Direction transmet à la Ligue méditerranée **la proposition de radiation** du club de **L'Olympique VAISONNAIS**

ENTENTES

Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **VAL DURANCE FA** et **MALLEMORT DE PROVENCE** dans la catégorie **U16**

Considérant que le club de **MALLEMORT DE PROVENCE** dépend du District de Provence

Considérant qu'une entente entre clubs venant d'un District différent mais d'une même ligue peut être accordée à la condition que les Comités de Direction de chaque District aient donné leur accord

Considérant que le Comité de Direction du District de Provence a donné son accord au travers de son PV du 25/08/2022

Cette entente évoluera sous le N° d'affiliation de VAL DURANCE FA (517868)

Par ces motifs, le Comité de Direction valide dans l'intérêt supérieur du Football cette entente dans la catégorie U16 et transmet cette décision au Comité de Direction du District de Provence

GRAND PRIX DU FAIR PLAY

Le PANATHLON CLUB AVIGNON VAUCLUSE organise le Vendredi 09 Septembre 2022 à partir de 19h00 une soirée afin de récompenser des lauréats au titre du Grand Prix du fair-Play et du Mérite.

Pour cette 25^{ème} édition, un licencié du District Grand Vaucluse, à savoir **M. Michel RIOU** sera récompensé pour son engagement dans un sport respectueux de l'éthique.

DISCIPLINE

Le Président propose à l'ensemble du Comité de Direction de mettre en application le fait d'aggraver le barème disciplinaire concernant toutes les incivilités perpétrées à l'encontre d'un

Officiel.

Le Comité de Direction approuve l'application du doublement des sanctions à l'unanimité.

Par conséquent, le Comité de Direction décide

– que les sanctions prévues aux articles 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel seront **doublées**

Cette décision est applicable à compter du 29/08/2022 jusqu'au 30/06/2023

AFFAIRES JURIDIQUES

Pris note de la proposition de conciliation concernant le match **EYRAGUES O / CAUMONT FC** en D3 du 15/05/2022

Le Comité de Direction l'accepte

Pris note de la proposition de conciliation concernant **M. Rafik LOUNISSA**

Le Comité de Direction la refuse

Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire